

Liste des servitudes d'utilité publique (SUP)



Direction départementale
des territoires

Date22/11/2024

Territoire :Mutzig

	Catég. SUP	Nom SUP	Description	Gestionnaire	Actes	Date Décision	communes concernées	Le cas échéant Abrogé le :
1	AC1	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Synagogue / Partiellement Inscrit / rue haute / Façades, toitures ainsi que le mur de clôture / 500m	MC - Ministère de la Culture	Arrêté préfectoral	08/10/1984	MUTZIG	
2	AC1	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Hôtel de ville / Partiellement Inscrit / 4 rue de l'église / Façade principale, toiture et beffroi / 500m	MC - Ministère de la Culture	Arrêté préfectoral	21/04/1934	MUTZIG	
3	AC1	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Porte de la ville (ancienne) / Classé / rue du maréchal Foch (Hauptstross) / 500m	MC - Ministère de la Culture	Arrêté préfectoral	28/02/1923	MUTZIG	
4	AC1	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Chapelle St-Jacques / Inscrit / lieu-dit Weykirchel / 500m	MC - Ministère de la Culture	Arrêté préfectoral	29/04/1931	MUTZIG	
5	AC1	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Château des Rohan (ancien) / Partiellement Inscrit / rue du château / Façades et toitures / 500m	MC - Ministère de la Culture	Arrêté préfectoral	24/02/1976	MUTZIG	
6	AC1	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Chapelle Saint-Wendelin / Inscrit / lieu-dit Vorfelsburg / 500m	MC - Ministère de la Culture	Arrêté préfectoral	02/11/1977	MUTZIG	
7	AC1	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Commune de Dorlisheim : Maison 3 rue de la paix	MC - Ministère de la Culture	Arrêté préfectoral	21/04/1995	MUTZIG	
8	AC1	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection autour des monuments historiques classés ou inscrits.	Ancienne brasserie / Partiellement Inscrit / boulevard Clémenceau / trois bâtiments néo-médiévaux: : façades et toitures ; pavement dans l entrée du bâtiment administratif / 500m	MC - Ministère de la Culture	Arrêté préfectoral	14/02/2001	MUTZIG	
9	AR5	- OUVRAGES MILITAIRES TERRESTRES - Servitudes défensives relatives aux fortifications places fortes, postes et ouvrages militaires.	Première zone de servitude défensive du fort de MUTZIG	SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE	Décret	27/06/2001	MUTZIG	
10	AS1	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs: Forages de MUTZIG (forage de MUTZIG-Hôpital et MUTZIG-Stierkopf) -périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Arrêté préfectoral	20/01/1975	MUTZIG	
11	EL11	- VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATION - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération	RD 1420 Route Express de la Vallée de la Bruche (REVB)	COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	Décret	15/04/1976	MUTZIG	
12	EL7	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement.	RD 1420 (ex RN 420)	COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE		31/01/1914	MUTZIG	
13	EL7	- CIRCULATION ROUTIERE - Servitudes d'alignement.	RD 30	COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE		14/09/1888	MUTZIG	
14	I1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	MUTZIG DP MUGUET / SUP1 : 20M / SUP2 : 5M / SUP3 : 5M	GAZ DE BARR	Arrêté préfectoral	03/01/2024	MUTZIG	

15	I1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	- Nom 226, 196-3, 258, 265, 101, 196-1, 53-1, 53-2, 59, 261, 5, 40-13 et 196-2 / PMS 25 / DN 200 / Longueur 2766,7m / Enterré / SUP1 25m / SUP2 5m / SUP3 5m - Nom 298 et 37 / PMS 25 / DN 100 / Longueur 10,1m / Enterré / SUP1 10m / SUP2 5m / SUP3 5m - Nom 8-1 / PMS 25 / DN 200 / Longueur 0m / Enterré / SUP1 25m / SUP2 5m / SUP3 5m	RESEAU GDS	Arrêté préfectoral	22/05/2024	MUTZIG	
16	I4	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	C389 HTB 63 kV ligne MOLS-WASS	ELECTRICITE DE STRASBOURG			MUTZIG	
17	I4	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	C361 HTB 63 kV ligne LUTZ-MOLS	ELECTRICITE DE STRASBOURG			MUTZIG	
18	INT1	- SALUBRITE PUBLIQUE - Servitudes instituées au voisinage des cimetières.		MAIRIE			MUTZIG	
19	JS1	- PATRIMOINE SPORTIF - Servitudes de protection des équipements sportifs.	Terrains de sports dont le changement d'affectation est soumis à autorisation -CV des 3 pics	DRAJES			MUTZIG	
20	PM1	- SECURITE PUBLIQUE - Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) et Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM).	Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Bruche Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 67	Arrêté préfectoral	28/11/2019	MUTZIG	
21	PT1	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques.	Centre radioélectrique de MUTZIG : Station A : -zone de garde (rayon de 1120 m) -zone de protection (rayon de 3120 m) Station B : -zone de garde (rayon de 1085 m) -zone de protection (rayon de 3085 m)	SERVICE NATIONAL DE L'INGENIERIE AEROPORTUAIRE	Décret	09/09/1975	MUTZIG	
22	PT1	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électro-magnétiques.	Centre radioélectrique de MUTZIG Aspen: -zone de protection (rayon de 450 m)	SERVICE NATIONAL DE L'INGENIERIE AEROPORTUAIRE	Décret	27/03/1985	MUTZIG	
23	PT2	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles.	Centre radioélectrique de MUTZIG : station A: -zone primaire de dégagement (rayon 520 m) -zone secondaire de dégagement (rayon de 2120 m) Station B: -zone primaire de dégagement (rayon de 485 m) -zone secondaire de dégagement (rayon de 2085 m)	ETABLISSEMENT DU SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE	Décret	09/09/1975	MUTZIG	
24	PT2	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles.	Centre radioélectrique de MUTZIG Aspen : -zone secondaire de dégagement (cône de 350 m de rayon)	ETABLISSEMENT DU SERVICE INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE	Décret	07/05/1984	MUTZIG	
25	PT3	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.		ORANGE			MUTZIG	
26	T1	- COMMUNICATIONS - VOIES FERREES - Servitudes relatives aux voies ferrées.	Ligne SNCF STRASBOURG_SAINTE-DIE	SNCF			MUTZIG	
27	T7	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.		SERVICE NATIONAL DE L'INGENIERIE AEROPORTUAIRE			MUTZIG	